ROUBAIX

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries où les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

Les Crèches Municipales

On sait que nos réactionnaires ont décidé de rétablir les crèches municipales sous la surveillance de « dames patronesses », dont le recrutement se fera parmi les femmes de patrons et les dévotes les plus marquantes de ce monde spécial des sacristies.

Ces dames, au lieu de s'occuper de leur ménage, et de leurs enfants, iront faire de la propagande auprès des parents qui confieront leurs mioches aux crèches. Elles iront faire les importantes, se mêleront de ce qu'elles ne connaissent pas pour la plupart, et s'ennuieront à ennuyer et à tracasser le personnel des crèches, qui aura raison de les envoyer à la balançoire.

Quelle est la péronnelle qui a soufflé cela à l'oreille de nos édiles !

Mme X... qui rêve d'être présidente et Mmes Y... et Z..., vice-présidentes, brûlent de pouvoir inscrire ces titres coulants sur leurs cartes de visites ! Pauvres chères petites snobs !

Surveillez vos époux et vos fricots, braves dames, et laissez nous la paix.

G. L.

Voici le nouveau et fameux règlement élaboré dans ce but :

Article 1er. — Les crèches installées en vertu des délibérations du Conseil municipal, ont pour objet de garder, le jour, les enfants ayant plus de quinze jours et moins de trois ans, dont les mères travaillent hors de chez elles et de leur donner les soins qu'exigent leur âge.

Article 2. — Les crèches, comme tout service municipal, sont administrées par le maire, qui peut se faire assister par un Comité de patronage composé de dames de la Ville, ainsi que par un conseil médical.

Article 3. — Le comité de patronage comprend cinq dames par crèche, dont une présidente et deux vice-présidentes.

La présidente, les deux vice-présidentes et les dames du comité sont nommées par le maire. En cas d'empêchement, la présidente désigne la vice-présidente appelée à la suppléer. Cette désignation est portée à la connaissance du maire.

La mission du comité de patronage consiste :

1. A veiller si les enfants sont convenablement nourris et tenus en constant état de propreté ; 2. A signaler, à la présidente au moyen de rapports à communiquer au maire en cas de besoin, les négligences constatées par elles, ainsi que les améliorations qu'elles jugent utiles ; 3. A indiquer l'emploi des dons en espèces et en nature qui peuvent être faits par les particuliers.

Bien que spécialement attachées à une crèche, les dames du comité ont la faculté, dans les conditions ci-dessus déterminées, d'étendre leur action à toutes les crèches municipales.

La présidente désigne, chaque semaine et pour chaque crèche, la dame plus spécialement chargée de la surveillance.

Article 4. — Le conseil médical, auquel pourront être adjoints un ou plusieurs docteurs en médecine désignés par le maire, indique les mesures à prendre pour la nourriture des enfants et l'hygiène des crèches. Ses décisions sont adressées au chef qui en assure l'exécution, s'il y a lieu.

Article 5. — Les crèches sont tenues exclusivement par des femmes.

Un docteur en médecine est attaché à chaque crèche. Il la visite deux ou trois fois par semaine. Les docteurs en médecine des crèches municipales forment le conseil médical ci-dessus.

Article 6. — Le maire nomme les docteurs en médecine et le personnel permanent.

Les traitements du personnel sont fixés par le Conseil municipal.

Article 7. — Toutes les dépenses sont payées par le receveur municipal.

Une provision, dont le montant est fixé par le maire, peut être mise par le maire, aux directrices, pour les menues dépenses courantes ; elles d'en justifier l'emploi sous le délai de dix jours, en forme fixée par les instructions sur la comptabilité communale.

Article 8. — Les crèches municipales sont gratuites.

Article 9. — Les crèches sont ouvertes tous les jours sauf les dimanches et jours fériés, une demi-heure avant l'ouverture et fermées une demi-heure après la sortie des ateliers.

Il n'y passe la nuit.

Les demandes de admission sont adressées aux directrices ; elles sont accompagnées :

1. Du bulletin de naissance de l'enfant ;

2. D'un certificat établissant que la mère de l'enfant est en état de travailler hors de chez elle ;

3. Du certificat délivré par le docteur en médecine [illegible] constatant que l'enfant [illegible] et d'aucune maladie [illegible] de nature à justifier un refus.

[illegible] inscrite, à sa date, sur un registre tenu pour la directrice lequel relate : La [illegible] de la naissance, le [illegible] de la demeure des parents et la date [illegible] l'enfant.

Les crèches ne reçoivent que les enfants dont les parents sont occupés hors de leur domicile, la [illegible] qui pourrait en cela travaille, afin [illegible] ne puisse la trouver à toute [illegible].

[illegible] immédiatement, tout enfant présentant suspect de maladie contagieuse. [illegible] l'arrivée du docteur en médecine [illegible] le devoir de faire prévenir d'urgence.

Article 11. — Les directrices sont logées gratuitement dans les crèches. [illegible] leur entretien en fournissant [illegible] mobilier des ustensiles de ménage et de tous autres objets garnissant les établissements et dont elles demeurent responsables.

Article 12. — Un règlement intérieur arrêté par le maire après avis du comité de patronage et du conseil médical, contient toutes les autres dispositions nécessaires à assurer les crèches, le meilleur [illegible] possible.

Article 13. — Le présent règlement abroge celui du 5 juillet 1892.

Article 14. — La présidente du comité de patronage, le conseil médical, l'inspecteur et les directrices des crèches municipales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 18 avril 1902.

Le Maire,
G. SAYET, adjoint.

Vu :
Lille, le 21 avril 1902.
Pour le Préfet du Nord :
Le Secrétaire général délégué,
A LETAILLEUR.

CONGRATULATIONS CLERICALES. — Hier après-midi, la majorité du Conseil municipal a été admise à congratuler M. Motte, à l'occasion de son élection de député, et à baiser l'écharpe *ad hoc*.

Cette petite fête a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, vers 5 h. 1/2 de l'après-midi.

ECOLE MUNICIPALE DE LA RUE SAINT-ANTOINE. — Sur la demande de M. le médecin inspecteur, l'Administration municipale vient de prescrire la fermeture, à partir du mercredi 30 avril, de l'école de filles de la rue St-Antoine, en raison de l'épidémie de rougeole qui sévit sur un certain nombre d'élèves de cet établissement et pour permettre de procéder à la désinfection des locaux.

ETAT GRAVE DE M. VANHOUCKE. — L'état de M. Paul Vanhoucke, notre confrère de l'*Echo du Nord*, qui fut victime, vendredi soir, de la brutale agression que nous avons relatée, s'est subitement aggravé dans la journée d'hier.

Notre malheureux confrère est dans un état comateux ; il avait, vers 2 heures de l'après-midi, 40 degrés de fièvre. Le médecin qui le soigne, craint qu'une méningite se déclare et il a rigoureusement consigné la chambre du blessé.

Nous formons des vœux pour que les craintes inspirées par cette aggravation ne se réalisent pas, et pour que la victime de cette inqualifiable agression, dont les auteurs ne peuvent se réclamer d'aucun parti soit promptement rétablie.

Le *Journal*, soi-disant catholique et honnête de *Roubaix*, et sa digne associée la *Croix*, persistent à vouloir faire du repris de justice auteur de cette lâche agression, un socialiste.

Nous tenons à protester à cette indigne calomnie, à laquelle les gens de bonne foi n'ajouteront aucune créance, et qui ne soulèvera que du mépris pour ceux qui l'ont lancée avec autant de déloyauté et de parti-pris, dans le public.

G. L.

LES DRAMES DE LA MISERE. — Un employé de commerce, Emile Rochard, âgé de 62 ans, demeurant rue de Soubise, 108, s'est suicidé, hier matin, vers 9 heures, en son domicile, en se tirant un coup de revolver dans la tempe droite.

Le docteur Deregnaucourt, appelé aussitôt pour lui donner des soins, n'a pu que constater la mort.

Rochard était veuf et demeurait avec sa fille ; depuis un an environ, il se trouvait sans emploi ; son caractère était devenu sombre, et à diverses reprises, il avait manifesté l'intention de mettre fin à ses jours.

On voit que le désespéré a tenu sa parole.

UNE SERIE DE VOLS AU CUL-DE-POUR. — Dans la nuit de samedi à dimanche, trois vols ont été commis : 1. chez M. Alfred Kindt, 31 ans, apprêteur, rue de la Ruche, 42, où on a enlevé huit pigeons d'une valeur de 12 fr. ; 2. chez Jules Lecercq, 47 ans, apprêteur, rue des Sept-Ponts, fort Mazure, 37, où on a pris deux lapins, valeur 8 fr. 50 3. chez Debo Pierre, 66 ans, tisserand, même fort, 38, où on a également pris 2 lapins de même valeur.

On a en outre tenté de forcer les portes des baraques dépendantes des numéros 35 et 36.

Enfin, toujours dans la même nuit, on a pénétré par effraction dans la scierie située rue Meyerbeer appartenant à M. Dierick Jules, marchand de bois rue Jacquart, 13.

Les voleurs, dérangés par les ouvriers qui couchent dans la scierie, ont pris la fuite sans rien emporter.

APRES LA BATAILLE. — La Mairie a été envahie, hier, — extérieurement — par une équipe de peintres, qui ont pour mission de faire disparaître la tapisserie bigarrée qui en recouvrait les murs.

Promesses de candidats, profession de foi, mensonges et injures, tout cela a disparu sous le couteau et les grattages !

Promesses de candidats... autant en emporte le vent.

UN INCENDIE RUE DE BEAUMONT. — Mardi, vers midi et demi, un incendie causé par l'échauffement d'une turbine, s'est déclaré à la filature de M. Amédée Prouvost, salle des batteurs, située, à l'angle des rues de Beaumont et Claude Lorrain.

Environ 7.000 kilos de coton ont été brûlés ou avariés ; la turbine, quatre batteurs et une machine Willoval ont été détériorés.

Les pompiers sont intervenus et à 1 h. 1/2, tout était terminé.

Les dégâts sont évalués à environ 20.000 fr. couverts par des assurances à sept compagnies.

Remarqué sur les lieux, MM. Milbéo, ancien adjoint au maire, Marion, commissaire central, Squivée, commissaire de police : Blauwaert, conseiller municipal.

Un pompier, M. Velghe Marin fils, a été coupé à l'annulaire droit par un éclat de verre.

A PROPOS D'UNE AGRESSION. — Le nommé Lefebvre Auguste, dont nous avons annoncé l'arrestation a été conduit, hier matin, à Lille, à la disposition de M. le Procureur de la République.

TENTATIVE DE VOL. — Dans la nuit du 27 au 28 avril, des malfaiteurs inconnus se sont introduits par effraction et escalade dans la maison de M. François Ryckewaert, 31 ans, fabricant de calorifuges, rue de Rome, 1 ; ils ont fouillé plusieurs meubles, sans résultat et se sont retirés sans avoir rien trouvé à leur convenance.

VOL DE TAPIS. — Auguste Kaiel, âgé de 37 ans, journalier, demeurant rue des Robleds, 41, à Lille, a été mis en état d'arrestation lundi soir, vers 6 h. 1/2, sous l'inculpation de vol d'un tapis d'une valeur de 25 francs, au préjudice de Mme Cau, demeurant rue du Chemin-de-Fer.

BRIS DE CLOTURE. — Un journalier, pris de boisson, Louis Quertinez, 23 ans, demeurant rue Casimir Périer, 20, a été mis en état d'arrestation, lundi soir, vers 8 heures, sous l'inculpation de bris de clôture, chez Mme Marie Ramon, cabaretière, 23, rue des Champs.

A QUI LES CLEFS ? — L'agent de police Carrette a trouvé, rue d'Alsace, un trousseau de six clefs qu'il a déposé au commissariat du 1er arrondissement.

CONTRAINTES PAR CORPS. — En vertu de deux réquisitions de contraintes par corps, l'une de cinq jours et l'autre de 25 jours de prison, le nommé Meurant Aristide, âgé de 53 ans, colporteur, demeurant rue du Fontenoy, cour Moreau, 34, a été arrêté hier matin, par les agents de sûreté Triaut et Gallet, et conduit à Lille, dans la matinée.

COUPS ET BLESSURES. — François Debaty, âgé de 17 ans, rattacheur, demeurant rue Roeroi, 16, a été mis en état d'arrestation, lundi soir, vers 8 h. 1/2, sous l'inculpation de coups portés à un cabaretier, Charles d'Huist, 80, rue St-Jean.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Rasson et Gossart, un manœuvre de maçon, Désiré Brunet, 19 ans, rue du Fontenoy, cour Moreau, a été blessé à la main : 12 jours de repos.

— Chez Auguste Lepoutre, un bacleur, Noël Jansens, 13 ans 1/2, a Mont-à-Leux, rue des Tailleurs, a été blessé à la main gauche ; 20 jours de repos.

— Chez Cyril Cau, un tisserand, Van Germeerchulbert, 23 ans, rue Beaurewaert, 45, a été blessé au bras gauche et à la jambe droite ; 6 jours de repos.

— Chez H. Lefebvre et fils, un polisseur, Gustave Crave, 16 ans, rue Chapelle-Carrette, 76, a été blessé à l'œil ; 6 jours de repos.

— A la Société Anonyme, un bacleur, Auguste Wyffels, 15 ans, rue de Bouvines, 85, a été blessé aux jambes ; 6 jours de repos.

— Au peignage de l'Epeule, un ouvrier Charles Brahn, 26 ans, à Mouvaux, rue de Lille, s'est donné un effort à l'épaule gauche : 15 jours de repos.

— Chez Théophile Caucheteux, un charretier, Cyrille Deketèle, rue du Duc, 29, s'est donné une entorse au genou droit : 10 jours de repos.

— Chez Léon Aliart et Cie, un homme de peine, Cyrille Vandenbrouck, 40 ans, demeurant à Luingne (Belgique), a été blessé à la main droite ; 30 jours de repos.

— Chez A. Florin et fils, une tisserande Eulalie Bapsaet, 27 ans, rue J.-Deregnaucourt, 24, s'est blessée à la fesse gauche : 8 jours de repos.

— Chez Motte-Bossut fils, un bacleur Clodomir Télier, 13 ans 1/2, rue de l'Alma, cour Wattel, 12, a été blessé à l'œil gauche ; 8 jours de repos.

— Chez Môtte et Blanchot, un veilleur de nuit, Joseph Vanmensart, 61 ans, rue de Mons, cour Delannoy, 7, s'est contusionné en faisant une chûte 15 jours de repos.

— Chez E. Bruyaeys-Degeyter, un apprêteur, Louis Buxmann, 37 ans, rue des Anges, cour Dhondt, 1 a été blessé au pied droit par la chûte d'un rouleau ; 10 jours de repos.

UN REPAS A BON COMPTE. — Lundi soir, vers 8 h. 1/2, le nommé Henri Rys, 32 ans, journalier, sans domicile fixe, a été mis en état d'arrestation, pour filouterie d'aliments et de boissons, chez M. D. F., cabaretier.

Relâché en outre pour vagabondage, Rys sera conduit ce matin, à Lille.

VOL DE BALLADEUSE. — Samedi dernier, un individu s'est fait remettre par M. Vandenbogaerde Victor, demeurant rue du Parc, 1, une voiture à bras qu'il a prise en location.

Depuis il n'a pas reparu.

Plainte a été déposée au 2e arrondissement.

Le Comité du Parti ouvrier Socialiste Roubaisien, se réunira vendredi prochain, à 8 heures, au siège du Parti, chez le citoyen H. Carrette, 104, rue de l'Alma. Ordre du jour très important.

COURS PROFESSIONNEL DE FERBLANTERIE. — La Commission administrative de la Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-zingueurs, plombiers, couvreurs de Roubaix et environs, a l'honneur d'informer les sociétaires, qu'un cours professionnel théorique et pratique de ferblanterie zinguerie, plomberie, couvertures et éclairage, sera inauguré le dimanche 4 mai prochain.

Les ouvriers syndiqués et leurs fils apprentis y seront admis sur simple demande.

Les apprentis âgés de moins de 18 ans, dont le père n'exerce pas la profession, y seront admis moyennant une cotisation mensuelle de 0 fr. 50.

Les inscriptions sont reçues, au local du Syndicat, estaminet du *Canois*, place Verte, et chez M. Jules Boucherie, estaminet de l'*Epi d'Or*, 77, rue du Moulin.

Un règlement intérieur sera communiqué aux intéressés.

Avis aux parents. — L'assortiment le plus complet de costumes pour *communiants et communiantes* et de TOUT ce qui concerne la communion, se trouve aux *Galeries Lilloises*.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 29 avril 1902

Naissances. — Estelle De Groote, rue Blanchemaille. — Henriette Allemeersch, rue de Rome, cour Decuyper, 7. — André Dubrulle, rue de l'Ermitage, cour Billot, 16. — Marcel Schiepers, rue Dombasle, cour Delcourt, 2. — Charles Armentier, rue de Flandre, cour Puis, 2. — Germine Demeester, boulevard de Fourmies, 2. — Julia Masse, rue Foucault, 4. — Emile Bosman, rue Turle, 39. — Albertine Cogez, rue Ma Campagne, 16. — Léonie Mesurelle, rue de Bavai, 73.

Décès. — Pierre Soen, 68 ans, peigneur, rue Blanchemaille. — Albert Caffiaux, 5 mois, rue des Fleurs, 45. — Henri Copin, 69 ans, batelier, quai de Calais (dans un bateau). — Marie Gons, 3 ans, sans profession, rue du Chemin de Fer, 33. — Stephanie Prévost, 56 ans, rue de Tunis, 27.

TOURCOING

FETES MUSICALES DES 17, 18 ET 19 MAI. — Demain jeudi, 1er mai, à 8 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, réunion de MM. les présidents des sociétés subventionnées de la ville pour l'ordre du jour ci-après :

1. Dispositions à prendre pour la soirée du samedi 17 mai. — 2. Désignation des délégués pour recevoir les sociétés participant au festival.

ECHOS DES ELECTIONS. — Nous avons dit, hier, que plusieurs bagarres s'étaient produites, dimanche soir, dans plusieurs quartiers de la ville.

A la suite de l'enquête ouverte par M. Spéneux, commissaire de police du 3e arrondissement, des procès-verbaux pour coups et blessures ont été rédigés à la charge des personnes suivantes :

Halluin Jules, 26 ans, rattacheur, rue de Piats ; Bompteau Alfred, 46 ans, trieur et cabaretier, rue du Chêne-Houpline, 62 ; Lecroart Cyrille, 30 ans, tisserand, rue de l'Ermitage ; Debergue Joseph, 36 ans, fileur, rue de Creil.

VOL DE TUYAUX. — Pendant l'avant-dernière nuit, des malfaiteurs ont pénétré dans un estaminet inoccupé, situé à l'angle des rues de la Cloche, et appartenant à M. Lemaire, brasseur à Mouvaux.

Ils y ont dérobé dix mètres de tuyaux de plomb adaptés aux pompes à bière.

La police enquête.

LA CAMBRIOLE. — Pendant la nuit dernière, des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits par effraction dans les magasins de M. Alfred Dupont, fabricant de laines, rue de la Belle-Vue.

Ils ont fracturé les portes du bureau, mais n'y ont trouvé que pour environ 1 franc de timbres-poste et des revues de peu de valeur.

Sans doute pour se venger de la déception qu'ils ont éprouvée, les malfaiteurs ont tordu quelques appareils à gaz.

ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé hier aux Halles : laitues, 1200 ; pommes de terre, 180 k. ; radis, 1500 bottes ; asperges, 130 bottes ; artichauts, 100 ; pois, 50 k. ; choux, 200 ; oseille, 4 paniers.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Dans la filature Félix Desurmont, rue d'Asterlitz, une soigneuse, Elise Flipo, 24 ans, demeurant rue de Mulhouse, 55, a été piquée au pouce gauche par un peigne.

Le docteur Cuisset a prescrit un repos de 8 jours.

— Chez M. Emile Parmentier, fabricant de lapis, rue de Paris, un trieur, Jules Monnoyer, 14 ans, demeurant rue de Moscou, 34, a eu le bras gauche contusionné par la chute d'un grit.

Le docteur Desbonnets a ordonné 8 jours de repos.

— Chez M. Louis Beuque, serrurier, rue du Brun-Pain, un ouvrier, Jean-Baptiste Commerman, 32 ans, demeurant rue des Courses, 6, a reçu un engrenage sur la tête.

Le docteur Bernard a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Dans le même atelier, un chauffeur, Charles Despinoy, 61 ans, demeurant rue de Strasbourg, 23, s'est fait une contusion au pied droit en tombant dans l'escalier des générateurs.

Un repos de 8 jours sera nécessaire.

ETAT CIVIL

de Tourcoing du 29 avril 1902

Naissances. — Descamps Marie, rue de Madagascar, 19. — Spinnewyn Charles, rue de Lille, 156. — Benoit Claire, rue de Mouvaux, 100. — Dhalluin Fernand, rue Nationale, 122. — Tenmerman Rosalie, rue du Labyrinthe. — Vannesbus Elise, rue Saint-Henri, 2. — Vergueht Jeanne, rue Turgot, 8. — Mollet Arthur, rue Pont de Neuville, 85. — Verbeke Clémence, rue du Brésil, 10.

Décès. — Nolf Albert, 6 mois, rue Jourdan. — Ornez Amédée, 7 mois, rue Verte, 73. — Lallemand Jean-Baptiste, 61 ans, rue d'Havre, 3. — Delplanque Victoire, 79 ans, rue d'Havre, 3. — Dubar Henri, 42 ans, rue Saint-Roch, 41.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

VOL DE PLOMB. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs restés inconnus ont enlevé un tuyau de plomb de 5 à 6 mètres, dans la glacière en construction de la rue de la Madeleine, appartenant à une société de bouchers de Roubaix.

Ce tuyau servait pour soutirer les eaux de la cave.

VOIES DE FAIT. — Lundi, vers 2 heures du soir, un ancien ouvrier de la teinturerie Raquet, Henri Rys, 35 ans, demeurant à Hem, se présentait chez son patron pour lui demander de signer un nouveau livret. Sur le refus de M. Raquet, l'ouvrier qui avait fait quelques libations, se fâcha et porta plusieurs coups de poing à son patron. Quelques ouvriers, témoins de la scène, voulurent s'emparer de Rys. En se débattant celui-ci cassa deux carreaux de vitre.

Il fut enfermé dans une place jusqu'à ce qu'il fut calmé.

La police a ouvert une enquête.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Isaac Holden, Ferdinand Delbart, 51 ans, ébourreur, demeurant rue des Ogiers, s'est blessé à la jambe droite en tombant, 10 jours d'incapacité de travail.

— Elodie Eggremont, 36 ans, laveuse, demeurant rue de la Fonderie, 40, en nettoyant le cuir de son métier, a eu le bras droit serré dans le mouvement. 10 jours d'incapacité de travail.

LA FETE DU PREMIER MAI. — Les bureaux de la Mairie de Croix seront fermés le jeudi 1er mai, à l'occasion de la Fête du Travail. Le bureau de l'état-civil sera ouvert de 10 heures à midi.

ETAT-CIVIL. — *Naissance.* — Louis Masobry, rue Chevreuil, 45.

WASQUEHAL

UN FORCENE. — Hier, vers 1 heure après-midi, Charles Lorfs, ouvrier de ferme, fait chez M. Dekeyser, tailleur d'habits, quand une discussion s'éleva au sujet d'un compte à régler. Lorfs, devenu furieux, se jeta sur le tailleur, le roua de coups et lui déchira ses vêtements. Le fils Dekeyser et un ouvrier voulurent porter secours au tailleur, ils furent également battus. Le garde-blessure qui avait été requis ne fut pas plus heureux car il reçut de nombreux coups de pied et de poing. Lorfs fut enfin maîtrisé. Il fut conduit à la prison lié sur une brouette.

Le soir, il fut conduit à la gendarmerie de Roubaix.

HEM

AFFAIRE DE COUPS. — Dimanche dernier, vers 8 heures du soir, Charles Pollet, 27 ans, journalier, demeurant à Hem, et Louis Bonte, 45 ans, teinturier, se trouvaient à l'estaminet Emmanuel Vanderkerpen, « Au Repos des voyageurs », route de Forest. Les deux consommateurs discutaient pour les candidats, quand Bonte, à bout d'arguments, appliqua un violent coup de poing en pleine figure à Pollet. Ce dernier, peu satisfait, empoigna Bonte. Alors le cabaretier les mit à la porte. Dehors, Pollet administra à Bonte une correction bien méritée.

Ce dernier retourna chez lui, mit son neveu, Auguste Delfour, au courant de ce qui s'était passé ; celui-ci se rendit à l'estaminet Vanderkerpen, où il trouva Pollet qu'il voulut terrasser ; mais Pollet lui asséna aussitôt un violent coup de chope sur la tête. Une mêlée s'en suivit au cours de laquelle ils brisèrent pour 8 francs de verres.

Le cabaretier, en voulant les mettre à la porte, a été blessé à la main gauche d'un coup de chope.

La gendarmerie de Lannoy a ouvert une enquête.

BOUSBECQUES

EXPLOITS DE CAMBRIOLEURS. — La commune de Bousbecques a été, dans la nuit de dimanche à lundi, le théâtre d'un audacieux exploit de malfaiteurs.

C'est dans la filature de MM. Leurent frères, située rue de Wervicq, que les cambrioleurs ont opéré. Cet établissement est surveillé par un concierge ; aucun veilleur de nuit n'y est attaché. Ils se sont introduits dans les bureaux après avoir brisé un carrau de vitre et fait jouer l'espagnolette d'une fenêtre prenant jour sur un terrain vague ; puis, ayant, au moyen de pesées, fait sauter la serrure d'une porte donnant accès à la cour, ils allèrent prendre sous un hangar une charrette sur laquelle ils chargèrent le coffre-fort pesant près de 200 kilos. Les malfaiteurs conduisirent ensuite leur chargement sous les hangars au charbon situés à l'extrémité de la cour. Ils essayèrent de défoncer le coffre-fort au moyen d'un cric. Le contenu se composait des livres de caisse et d'une somme de 2.330 francs : 1.050 fr. étaient en billets de banque contenus dans une petite boîte en carton, le reste consistait en 1.280 francs en monnaie d'argent. Cette dernière somme seule a été emportée par les malfaiteurs ; la boîte en carton jetée parmi les livres et papiers n'aura sans doute pas été aperçue. Aucun bruit n'a été entendu et ce n'est que dimanche matin que le vol a été découvert. La gendarmerie d'Halluin, aussitôt avertie, a ouvert une enquête.

MARCQ-EN-BARŒUL

ARRESTATIONS. — Le garde Roussel a mis lundi matin en état d'arrestation, Bankaert Alphonse et Myny Richard, contre lesquels des mandats d'amener avaient été lancés.

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Un ouvrier occupé chez MM. Lesaffre et Bonduelle, le sieur Jules Mullier, âgé de 48 ans, demeurant à Bondues, s'est fait une contusion au grand dorsal gauche, en chargeant une voiture.

Le docteur Durasnel a prescrit un repos de 10 jours.

— Chez M. Catry, meunier, un homme de peine, le nommé Henri Demay, âgé de 40 ans, s'est blessé au pouce de la main droite qui a été pris dans un engrenage.

Le docteur Ducroquet a prescrit un repos de 15 jours.

La vie aux désespérés

LES MALADIES DE L'ESTOMAC

DE L'INTESTIN ET DU FOIE

La dépression vitale a pour conséquence inévitable le déséquilibre dans le fonctionnement des organes de la digestion et donne naissance à toutes les maladies de l'estomac.

Que l'estomac soit acide ou flatulent, avec ou sans dilatation, les souffrances qu'endurent les dyspepsiques sont intolérables. Tantôt, ils éprouvent des renvois aigres et brûlants, suivis de vomissements acides ou bilieux ; tantôt l'estomac est gonflé, douloureux le ventre est dur, sensible, car les maladies de l'estomac sont toujours accompagnées de désordres intestinaux, constipation ou diarrhée.

Généralement, l'appétit fait défaut, il existe de la somnolence, de la tristesse, du découragement et ces troubles vont parfois jusqu'aux symptômes les mieux accusés de la neurasthénie. Bientôt, apparaissent la typhlite, la colite, l'ulcère, hépatite, l'appendicite et les affections les plus graves.

Pour guérir les maladies de l'estomac, le Dermothérapisme électro-végétal est merveilleusement armé, grâce à ses appareils à courant modéré et continu. En même temps qu'il restitue aux organes appauvris, dévitalisés, l'énergie qui leur manque, il décongestionne, stimule ou anesthésie, suivant les cas par l'usage de substances naturelles et végétales, sans avoir recours à l'arsenal des drogues, des poisons, et c'est ainsi que l'Académie Dermothérapique opère tous les jours les guérisons les plus inespérées.

AVIS. — Toutes les personnes qui en feront la demande à M. le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 46, rue de Clichy, à Paris, recevront gratuitement : 1. le *Journal de Médecine Française* qui expose clairement la théorie du Dermothérapisme électro-végétal ; 2. le QUESTIONNAIRE qui permet de signaler toutes les souffrances et de recevoir, sans frais, les conseils utiles à la guérison.

LE NORD

LILLE

La Situation Electorale A LILLE

Une réunion de la section lilloise du Parti Ouvrier Français. — Alliancistes et non alliancistes. — Majorité contre l'alliance.

Les adhérents de la Section Lilloise du P. O. F., ainsi que les adhérents des sections des communes qui composent les trois circonscriptions de Lille, avaient été convoqués hier soir à la Maison du Peuple pour examiner la situation électorale.

La réunion ne comptait que 250 membres environ sur les 2.000 inscrits dans les sections intéressées.

Une longue et parfois violente discussion s'est engagée sur une proposition faite par plusieurs camarades, et ayant pour but de rechercher un terrain d'entente avec le parti radical en vue de barrer la route à la réaction grandissante, et de faire échouer MM. Lorthiois et Franchomme.

Cette très sage proposition a été violemment combattue par d'autres membres et particulièrement par les citoyens Delory, Vandorme et Renard.

Finalement, le principe d'une alliance mis aux voix a été repoussé par 135 voix contre 119 voix.

On nous affirme en dernière heure que c'est à l'instigation de la commission permanente du Conseil National du P. O. F. que cette attitude intransigeante a été préconisée.

Les Parisiens qui se flattent de faire marcher au doigt et à l'œil tous les travailleurs socialistes de France, et qui ont crié pendant toute la période électorale que la République n'était pas plus intéressante pour les ouvriers que la monarchie ou l'empire, continuent la besogne de ruine si bien commencée par eux.

Peu leur importe que les positions conquises à force de patience et de tactique par les alliances avec les partis démocratiques soient perdues et livrées à la réaction.

Le Parti Ouvrier Français à Paris, a réuni dimanche dernier 5.500 voix sur 600.000 votants, ce qui, à Lille, représenterait 330 voix pour 36.000 votants.

Et la province entière doit subir, paraît-il, la direction de ceux qui donnent, par de tels résultats, la mesure de leur valeur de propagandistes et de tacticiens !

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Naufrage de deux goélettes dunkerquoises EN ISLANDE

Plusieurs victimes

Les goélettes « Perle » et « Charmeuse » ont fait naufrage en Islande par suite d'une collision avec des glaçons.

Les deux capitaines sont noyés, ainsi qu'une douzaine d'hommes.

Les naufragés survivants ont été débarqués à Féroë.

EXPOSITION ANNUELLE DE PRINTEMPS. — On a commencé, hier soir, les travaux d'installation, sur la Grand'Place, de l'exposition annuelle de printemps, dite grand-marché aux fleurs, qui doit s'ouvrir ce matin et se prolonger jusqu'au 3 mai inclusivement.

Il faut espérer que le vent froid qui souffle encore s'apaisera à cette occasion, et que le soleil voudra bien favoriser d'un rayon cette exposition qui a toujours gros succès.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

LOURCHES

Accident mortel aux mines de Douchy

Lundi, vers 10 heures du soir, un mineur, Alfred Massinon, âgé de 36 ans, ayant fini sa journée, avait pris place avec plusieurs de ses camarades, dans la cage pour remonter au jour.

Arrivé à l'orifice du puits, Massinon ôta les barres de sûreté et descendit. Mais la cage qui n'était pas encore calée par les taquets redescendit en même temps et le malheureux Massinon eut la tête broyée entre le dessus de la cage et le sol de débalage.

Le docteur, appelé, n'a pu que constater le décès.

Massinon, célibataire, restait avec sa vieille mère dont il était le soutien.

SI VOUS VOULEZ
Manger votre appétit.
Réconforter votre sang.
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.
prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de BANYULS-TRILLES, quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants.
Dans tous les Cafés et les bons Estaminets.
Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

Tribune Minière

L'ETAT DU MARCHE

Nous avons négligé, pendant cette dernière quinzaine nos notes charbonnières : l'attention de nos camarades était ailleurs. En manifestant sur les noms de Basly et de Lamendin leur reconnaissance pour les immenses services rendus par ces représentants des intérêts des mineurs, en préparant le succès de Cadot, de Gomiaux et de Sellier, qui grosseront notre groupe, les mineurs ont fait et feront la meilleure besogne.

La grosse question des « Conventions d'Arras » va revenir sur le tapis ; il est donc indispensable que nous suivions avec le plus grand soin l'état du marché charbonnier, tant en France qu'à l'étranger, afin que nous puissons suivre, en connaissance de cause, les débats qui vont s'engager entre nos délégués et nos puissantes Compagnies.

Pendant les semaines dernières, l'ensemble de la cote de nos charbonnages a subi une impulsion très-vive, et les progrès réalisés pendant cette courte période ont été assez considérables.

Naturellement les Compagnies protestent quand les organes charbonniers annoncent qu'elles peuvent espérer revoir les beaux jours de 1899 : elles font valoir les séances tourmentées de la Bourse de Lille la semaine dernière, sans nous dire que ce sont « les valeurs de spéculation » trop poussées, qui ont pâti.

Les Compagnies répètent que, malgré les belles espérances, tout peut être entravé « par les discussions auxquelles donneraît lieu les questions en suspens ». Hsez : les questions qui se rattachent à la dénonciation, au non-renouvellement de la Convention d'Arras.

Voici quelques chiffres officiels qui sont suggestifs, au moment où il est question d'abaisser nos salaires :

	25 mars	5 avril	12 avril
Albi	1200	1210	1250
Anzin	5155	5300	5495
Bully	3690	3850	3890
Carvin	2120	2035	2105
Courrières	2280	2291	2375
Douchy	1035	1045	1074
Dourges	3000	3005	
Escarpelle	840	856	870
Flines-les-Raches	678	680	680
Lens	570	585	587
Liévin	2200	2210	2289
Marles 30 %	1683	1750	1825
» 70 %	1835	1875	1925
Meurchin	2308	2340	2320
Ostricourt	1300	1300	1306
Vicoigne	1025	1037	1042

La Compagnie des mines de Bruay vient de décider la mise en activité du puits numéro 5 bis et le fonçage immédiat du puits numéro 5 ter. La production totale qui, l'an dernier, avait déjà bénéficié d'une augmentation de 60.000 tonnes va se trouver encore accrue et il est possible qu'elle atteigne 2.000.000 de tonnes de cette année.

On sait que Lens procède en ce moment au creusement de deux nouveaux puits et à l'agrandissement de ses ateliers.

L'Escarpelle a décidé de faire creuser un nouveau puits à grande section.

En Belgique, les affaires reprennent avec activité et cependant on prévoit une nouvelle baisse de un franc sur les tout-venants industriels aussitôt après l'approbation définitive de l'adjudication du 25 mars qui fixe les gros marchés.

Une nouvelle sensationnelle prend une forte consistance : les idées des Yankees hantent les charbonniers belges qui rêvent d'organiser le trust des charbons belges. Des nourriers sont engagés pour que l'entente qui unit les charbonnages faisant partie du syndicat liégeois, s'étende aux charbonnages des bassins du Centre et de Charleroi. Le syndicat liégeois a été constitué en avril 1897 pour un terme de 30 ans.

En Angleterre, la situation est devenue bonne, bien que le marché du coke ne se relève pas. Les ordres pour l'exportation des charbons sont importants notamment à Cardiff où les approvisionnements disponibles sont de plus en plus faibles : il en est de même à Newcastle.

En Allemagne, le marché est plus lourd et les charbons ne s'écoulent pas sans difficulté. A noter une baisse sensible sur les marchés westphaliens, qui a suivi la baisse de 3 francs dans le Borinage sur les charbons d'usage domestique et qui avait pour but d'éviter l'invasion en Hainaut des charbons des houillères allemandes et françaises ; et qui, de fait a retardé la conclusion de tous marchés.

Courrier Orphéonique

CONCOURS MUSIC